

Direction Départementale des Territoires

Mission Observatoire des Territoires
et Prospectives

COMPTE RENDU
DE LA REUNION
DU COMITE DE PILOTAGE
DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 19 juin 2013

Le Mercredi 19 juin 2013, s'est tenue, dans les locaux de la préfecture, une réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle, sous la présidence de Monsieur Bonigen, Directeur Départemental Adjoint de la DDT de la Moselle.

Cette réunion a porté sur l'état d'avancement de la démarche pour les services de l'Etat et les agglomérations du département de la Moselle.

L'ordre du jour était le suivant :

- Classement sonore du réseau routier et ferroviaire - Mise à jour des Arrêtés Préfectoraux
- Avancement des Cartes de bruit et des PPBE
 - Première et deuxième échéance fixée par l'Europe
 - Cartes et PPBE réalisées par l'État
- Rappel du contenu réglementaire d'un PPBE
- Avancement du PPBE du Réseau routier Départemental
- Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz
- Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville

1. Classement sonore du réseau routier et ferroviaire

Monsieur Chantraine, Chargé de mission de l'Observatoire du Bruit à la DDT de la Moselle et Monsieur Toussaint du CETE de l'Est, rappellent les modalités réglementaires de la mise à jour du classement tous les 5 ans du réseau routier et du réseau ferroviaire.

Les tronçons de réseau concernés sont ceux présentant un trafic journalier moyen annuel de :

- supérieur à 5 000 véhicules par jour pour le réseau routier,
- supérieur à 50 trains par jour pour le réseau ferroviaire.

L'Arrêté Préfectoral de classement établit :

- la liste des tronçons du réseau à classer dans l'une des cinq catégories (1 à 5),
- les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire,

- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, (conformément au tableau joint en annexe de l'Arrêté Préfectoral).
- les secteurs affectés par le bruit situés le long de ces voies doivent être reportés dans les PLU (Plan Local d'urbanisme) ou POS (Plan d'Occupation des Sols) selon l'article R123-13 du code de l'urbanisme.

Pour le Département de la Moselle, les nouveaux arrêtés de classement ont été pris pour le réseau ferroviaire (AP du 15 janvier 2013), et pour le réseau routier national (AP du 21 mars 2013)

L'arrêté de classement concernant le réseau routier départemental devrait être pris au cours du second semestre 2013 ; celui concernant le réseau routier communal sera pris en 2014.

Les projets d'arrêtés préfectoraux des réseaux ferroviaire et routier national ont été soumis à l'avis des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage de l'infrastructure :

- Pour le classement du réseau ferroviaire (RFF), 4 communes ont émis des observations :
 1. Observation de la Commune de LIDREZING à propos des réserves pour les fermes isolées : Dordal, Feriendal sur la commune de Lidrezing
 2. Observation de la Commune de LUCY à propos de la réserve émise en cas de nuisance sonores de la ligne LGV passant à moins de 300 mètres des premières habitations

Réponses apportées aux 2 communes : Les fermes isolées et les bâtiments existants ne sont pas concernés par cette réglementation. Ils sont néanmoins pris en compte par la réglementation sur les projets neufs car sur le tracé de la LGV EE 2ème phase, dans ce cadre des mesures seront faites après la mise en service car RFF aura un objectif de résultat.

3. Observation de la Commune de MITTELBRONN à propos de la réserve sur le bruit des travaux de la ligne LGV très perceptible depuis n'importe quel point de la commune de Mittelbronn des nuisances sonores aériennes de la base d'hélicoptères, du contournement de la RN4 au sud et de l'autoroute A4 au nord,

Réponse apportée : Le projet d'arrêté ne concerne pas le bruit des travaux de la LGV, ni les nuisances sonores aériennes et routières. Les fermes isolées et les bâtiments existants ne sont pas concernés par cette réglementation.

Ils sont néanmoins pris en compte par la réglementation sur les projets neufs car sur le tracé de la LGV EE 2ème phase, dans ce cadre des mesures seront faites après la mise en service car RFF aura un objectif de résultat.

4. Observation de la Commune de PEVANGE à propos de la réserve sur cette nouvelle réglementation pour les nouvelles constructions et les habitations existantes.

Réponse apportée : Le classement sonore prend en compte le taux d'émission de la voie et le transforme en catégories de 1 à 5, de la plus bruyante à la moins bruyante. Selon la catégorie, le fuseau concerné par l'arrêté de classement est plus ou moins large.

Sur la commune la construction de la LGV EE s'est réalisée conformément à la réglementation et les obligations vis-à-vis du projet sont respectées.

- Pour le classement du réseau routier (RN, Autoroutes, SANEF), 2 communes ont émis des observations :
 1. Observation de la Commune de RICHEVAL à propos d'une place à bâtir située à 220m environ de la RN4 sur la commune de Richeval.

Réponse apportée : Les articles 3 et 4 du projet d'arrêté de classement répondent exactement à votre interrogation sur les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit, soit pour la RN4 classée à cet endroit en catégorie 2 pour un secteur d'une largeur de 250 m maximum de part et d'autres de la chaussée.

2. Observation de la Commune de FONTOY à propos du bruit provoqué par les joints de dilatation lors du passage des camions bennes aux endroits suivants :
- Pont de l'A30 sur la rue de Verdun, à la hauteur de l'échangeur de Fontoy,
 - Pont de l'A30 sur l'axe Fontoy – Lommerange (RD58) à Fontoy.

Réponse apportée : Ces ouvrages correspondent aux OA AU156 et AU153. La dernière inspection de ces ouvrages datant du 18 février 2013 laisse apparaître des désordres sur les lignes de joints de dilatation. Compte tenu du contexte budgétaire 2013 et des multiples priorités sur l'ensemble du réseau, aucune réparation pérenne ne peut être envisagée pour cette année. Toutefois la DIR-Est assure que des réparations provisoires ont d'ores et déjà été engagées afin de limiter au maximum la possible gêne sonore.

Concernant la mise à jour du classement sonore des routes départementales, Monsieur Chantraine indique que la consultation des 278 communes concernées est en cours. L'Arrêté sera pris prochainement.

Pour la mise à jour des arrêtés de classement des voies communales :

- AP du 27 juin 2000 pour les communes de *Ban-Saint-Martin, Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins et Saint-Julien-lès-Metz*,
- AP du 4 octobre 2004 pour les communes de *Hagondange, Réding, Saint-Avold, Sarreguemines, Stiring-Wendel et Thionville*.

Monsieur Chantraine indique qu'un pré-recensement en cours pour la mise à jour du classement sur 25 communes : *Amnéville, Creutzwald, Fameck, Florange, Forbach, Freyming-Merlebach, Hagondange, Hayange, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Maizières-lès-Metz, Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Réding, Rombas, Saint-Avold, Saint-Julien-lès-Metz, Sarrebourg, Sarreguemines, Stiring-Wendel, Thionville, Woippy et Yutz*.

2. Avancement des Cartes de bruit et des PPBE

Monsieur Toussaint rappelle les échéances fixées par l'Europe :

Pour la 1^{ère} échéance de juin 2007 (cartes de bruit) / juillet 2008 (PPBE) :

- Les routes dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an (16 400 véhicules/jour),
- Les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 60 000 trains par an (164 trains/jour),
- Les agglomérations INSEE de plus de 250 000 habitants.

Pour la 2^{ème} échéance de juin 2012 (cartes de bruit) / juillet 2013 (PPBE) :

- Les routes dont le trafic est compris entre 3 et 6 millions de véhicules par an,
- Les voies ferrées dont le trafic est compris entre 30 000 et 60 000 trains par an,
- Les agglomérations INSEE de plus de 100 000 habitants.

La synthèse des travaux réalisés par l'Etat, le Conseil Général et les collectivités est présentée dans les tableaux suivants :

Synthèse des travaux de la 1^{ère} échéance :

	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
Autoroutes A30 A31 A320	AP 30 janv. 2008	AP 3 août 2012
Routes Nationales RN4 – 33 – 52 – 61 - 431	AP 30 janv. 2008	AP 3 août 2012
Autoroutes SANEF A4 - A314 - A315	AP 8 juin 2009	AP 3 août 2012
Réseau ferroviaire Ligne 89 & 180 & LGV	AP 8 juin 2009	AP 3 août 2012
Réseau communal (9,980 km)	AP 8 juin 2009	Inclus dans étude PPBE de la CAMM
Réseau départemental Données de trafics CG 57	AP 23 sept. 2009 (72 km)	Étude CETE pour Conseil Général 57

Synthèse des travaux de la 2^{ème} échéance :

	⇒ <u>Cartes 2ème échéance</u>	⇒ <u>PPBE 2ème échéance</u>
Autoroutes A30 A31 A320	AP 3 octobre 2012	Étude CETE en cours
Routes Nationales RN4 – 33 – 52 – 61 - 431	AP 3 octobre 2012	Étude CETE en cours
Autoroutes SANEF A4 - A314 - A315	Étude SANEF terminée Objectif : 2013	Étude SANEF Objectif : 2013
Réseau ferroviaire Ligne 89 & 180 & LGV	Étude CETE terminée Objectif : 2013	Étude CETE & RFF Objectif : 2014
Réseau communal (km à identifier)	25 communes consultées BE + DREAL en 2013	Objectif : 2014
Réseau départemental (445 km)	Étude BE + DREAL en 2013	Objectif : 2014

Le site Internet de remontée des données pour la commission européenne est rappelé ci-après :
<https://www.enquetebruit.fr>

Monsieur Hardy (SANEF) demande s'il y aura un Arrêté propre au réseau des autoroutes concédées ou commun avec le réseau des routes départementales. Monsieur Chantraine propose de prendre un Arrêté propre à chaque réseau ce qui facilitera la mise à jour future.

3. Rappel du contenu réglementaire d'un PPBE

Monsieur Toussaint rappelle les objectifs et le contenu des PPBE (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement).

Les objectifs d'un PPBE sont les suivants :

- Prévenir les effets du bruit
- Réduire les niveaux de bruit lorsque cela est nécessaire
- Protéger les « zones calmes »

Le PPBE doit comporter :

- Un rapport de présentation comprenant une synthèse des résultats de la cartographie du bruit et la description des infrastructures concernées ;
- Les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites (cartes C) ;
- Les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit arrêtées au cours des 10 années précédentes et prévues pour les 5 années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures, y compris les mesures pour les zones calmes ;
- Les financements et les échéances prévus pour la mise en oeuvre des mesures recensées, s'ils sont disponibles ;
- Les motifs ayant conduit au choix des mesures retenues, l'analyse des coûts et les avantages attendus des différentes mesures envisageables ;
- Une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en oeuvre des mesures prévues ;
- Un résumé non technique du plan, avec en annexe, les accords des autorités ou organismes compétents pour décider et mettre en oeuvre les mesures prévues.

Le projet de PPBE fait l'objet d'une consultation du public. Le PPBE est ensuite finalisé et arrêté par l'autorité compétente en tenant compte des avis émis pendant la consultation.

Une liste de liens Internet utiles lors de la réalisation des PPBE est indiquée en séance :

- Guide ADEME mis à disposition des communes et EPCI chargés d'élaborer les plans de prévention du bruit :
- <http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/guide-sur-les-ppbe-l-outil-indispensable-pour-elaborer-des-plans-de-prevention-du-bruit.html?format=pdf>
- Exemple de cahier des charges pour la mise en oeuvre du PPBE :
- <http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/exemples-de-cahiers-des-charges/>
- Exemple de PPBE dont une trame dédiée aux petites collectivités :
- <http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/exemples-de-ppbe/>
- Appel à projet ADEME pour les collectivités (traitement des PNB routes - échéance juin 2013, prolongée à octobre 2013) :
- <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=25272>

4. Avancement du PPBE du Réseau routier Départemental

Monsieur Collard rappelle que les cartes de bruit (1^{ère} échéance) ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 23 septembre 2009. Ces cartes représentent 72 km de réseau de RD.

La réalisation du PPBE de la 1^{ère} échéance fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par Soldata Acoustic de Villeurbanne. L'étude est actuellement réalisée par le CETE de l'Est de Strasbourg. La consultation du public est prévue dans le courant de l'automne 2013. Pour la 2^{ème} échéance, le linéaire de RD représente 440 km. Les cartes sont en cours de réalisation.

5. Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz

Synthèse des travaux de l'agglomération INSEE de Metz :

	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
CA de Metz Métropole 40/19 communes	DCA 25 mai 2009	Consultation en cours Approbation sept 2013
CC de Maizières /Metz 14/3 communes	DCC 21 octobre 2010	DCC 28 juin 2012 + 3 DCM
CC du Sillon Mosellan (Hagondange 6 com.)	DCC 16 juin 2011	En cours d'étude
CC du Val de Moselle (Ancy 10 communes)	DCC 26 avril 2011	En cours d'étude
CC du Pays Orne (Rombas 13/12 com.)	DCC 13 déc. 2010	En cours d'étude

□ **La Communauté d'agglomération de Metz Métropole**

Madame Perrin rappelle que les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2009.

Le projet de PPBE (1^{ère} échéance) a été rédigé en avril 2013. La consultation du public est en cours (mai à juillet 2013). Le projet sera ensuite revu pour l'intégration des remarques et finalisation du document si nécessaire. L'approbation du PPBE est prévue pour septembre 2013.

□ **La communauté de communes de Maizières-les-Metz**

Monsieur Grosnickel indique que les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2010. La réalisation du PPBE (1^{ère} échéance) a été confiée à Soldata Acoustic. La consultation du public a eu lieu de mars à avril 2012.

La CC de Maizières-lès-Metz, qui ne dispose pas de la compétence « Bruit », a approuvé le PPBE en juin 2012. Les 3 communes concernées (Fèves, Maizières-lès-Metz et Semécourt) ont délibéré pour approuver le PPBE.

Les prestations de la 2^{ème} échéance seront engagées après la création en janvier 2014 du futur EPCI (CC Rives de Moselle) qui disposera de la compétence « Bruit ».

□ **La communauté de communes du Sillon Mosellan**

Monsieur Fritzsche rappelle que les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2011.

La réalisation du PPBE (1^{ère} échéance) a été confiée à ORFEA Acoustique. La consultation du public est prévue lors du 3^{ème} trimestre 2013 (août/septembre). L'objectif est d'approuver le PPBE avant la fin de l'année 2013.

Les prestations de la 2^{ème} échéance seront engagées après la création en janvier 2014 du futur EPCI (CC Rives de Moselle).

❑ **La communauté de communes du Val de Moselle**

Monsieur Paradeis rappelle que les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2011.

Concernant la réalisation du PPBE (1^{ère} échéance), la consultation des bureaux d'études est en cours. La consultation du public est prévue mi-2014. L'objectif est d'approuver le PPBE avant la fin de l'année 2014.

❑ **La communauté de communes du Pays Orne Moselle**

Madame Clément rappelle que les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2010. La réalisation du PPBE (1^{ère} échéance) a été confiée à SPC Acoustique.

L'étude est en cours.

L'approbation du PPBE est prévue pour la fin 2013.

Synthèse des travaux des Communes de Meurthe et Moselle :

	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
Commune de Auboué (54)	DCM 12 nov. 2009	DCM 26 février 2013
Commune de Briey (54)	DCM du 15 nov 2010	En cours d'étude
Commune Homécourt (54)	DCM du 12 avril 2010	DCM 21 avril 2011
Commune de Joëuf (54)	DCM du 9 juillet 2009	DCM 24 septembre 2012
Commune de Moutiers (54)	DCM du 26 février 2010	En cours d'étude

❑ **Les 5 communes de Meurthe-et-Moselle**

Monsieur Taberkane de la DDT 54, présente l'avancement des travaux dans les 5 communes :

- Auboué :

Les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2009.

Le PPBE (1^{ère} échéance) a été approuvé en février 2013.

- Briey :

Les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2010.

Le PPBE (1^{ère} échéance) est en cours d'étude.

- Homécourt :

Les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2010.

Le PPBE (1^{ère} échéance) a été approuvé en avril 2011.

- Joeuf :

Les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2009.
Le PPBE (1^{ère} échéance) a été approuvé en septembre 2012.

- Moutiers :

Les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été approuvées en 2010.
Le PPBE (1^{ère} échéance) a été approuvé est en cours d'étude.

6. Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville

Synthèse des travaux de l'agglomération INSEE de Thionville :

	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
CA Thionville P d F Pas Compétences Bruit	DCA du 14 déc 2010	Pas Compétences Bruit
Manom Compétences Bruit	DCM 3 juillet 2012	Étude à lancer
Terville Compétences Bruit	DCM 17 juin 2011	BE retenu
Thionville Compétences Bruit	DCM 29 juin 2011	BE retenu
Yutz Compétences Bruit	DCM prévue en juillet 2013	Étude à lancer
CA du Val de Fensch (Hayange 8/10 com.)	DCA du 5 déc 2011	Étude à lancer

□ **La Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville**

Monsieur Carré précise que pour les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance, la Communauté d'Agglomération a délibéré en décembre 2010.

Les communes de Manom, Terville et Thionville ont délibéré en 2011-2012. La délibération de la commune de Yutz est prévue pour juillet 2013.

Pour la réalisation des PPBE (1^{ère} échéance) :

- **Thionville** : Mme Séghir précise que l'étude est en cours et la consultation du public devrait être lancée en septembre 2013.
- **Terville** : Mme Ehrhardt précise que le bureau d'études a été choisi ; une 1^{ère} réunion est prévue début juillet 2013.
- **Manom et Yutz** sont à la recherche d'un bureau d'études.

□ **La Communauté d'agglomération du Val de Fensch**

Les cartes de bruit de la 1^{ère} échéance ont été finalisées en 2011.
Concernant la réalisation du PPBE (1^{ère} échéance), une 1^{ère} consultation pour le choix d'un bureau d'études a été infructueuse. L'étude devrait être engagée avant la fin de l'année 2013.

Synthèse de l'avancement des travaux sur l'ensemble du département de la Moselle :

⇒ **1ère échéance : Toutes les Cartes de bruit sont publiées**

⇒ **1ère échéance : PPBE de l'Etat sont publiés**

PPBE de Maizières les Metz est publié

PPBE de Auboué, Homécourt et Joeuf sont publiés

PPBE de Briey et Moutiers sont en cours

PPBE du réseau départemental est en cours

PPBE des agglomérations sont en cours

⇒ **2ème échéance : Actions à engager ou à poursuivre**

- **Cartes Réseau routier Etat non concédé ⇒ sont publiées**

- **Cartes Réseau ferroviaire ⇒ à terminer par CETE**

- **Cartes Réseau routier concédé SANEF ⇒ à publier**

- **Cartes Réseau RD ⇒ étude lancée avec Cereg (crédits DREAL)**

- **Cartes Réseau VC ⇒ étude lancée avec Cereg (crédits DREAL)**

- **Tous les PPBE sont à réaliser**

Monsieur Chantraine présente un tableau de synthèse sur l'ensemble du département qui servira de base de réponse à notre correspondant du Ministère chargé de faire remonter l'information aux autorités européennes.

Prochaine réunion du Comité de Pilotage

Monsieur Bonigen clôt la réunion en remerciant les participants pour leurs travaux. Il ajoute que la Moselle fait partie des départements les mieux dotés en Cartes et en Plans de Prévention du Bruit, mais qu'il faut persévérer pour atteindre le plus tôt possible les obligations réglementaires fixées par l'Europe.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit aura lieu mi-2014.

Le Directeur Départemental Adjoint



Jacques BONIGEN

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 19 juin 2013 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
TOUSSAINT Core	Chargé d'études CITE	03 83 77 75 27	Voie - Bassant d'envolvement d'habitat - 93 27 - 68	
TABERKANE Yann	DDT54	03 83 86 51 54	Yann Taberkane - 9017 - 34	Y.T.
COSMO Vincent	DE CITE	03 87 60 96 80	Vincent.Cosmo@developpement-durable.gouv.fr	
CROSNICEL Frederic	CC Paroisse	03 87 51 81 30	directeur@paroisse.fr	
KIENTY Christian	Stade Ville de L'Espérance	03 87 99 93 65	christian.kienty@paroisse.fr	Christian
STEINER Sebastian Jean	Maire Adjoint	03 87 98 39 22	HO. Dr. Nathalie @ mairie - L'Espérance, Fr.	
LÉCHOT Michel	Maire Adjoint	03 87 63 83 38	M. Leclot @ mairie.fr	
VINGENT Gerard	Comité municipal de Ban St Martin	03 87 30 13 15	mairie@munimobla.fr	
SCHWEIZER Christian	VICE PRESIDENT C.E.P.M.	03 87 58 88 29	mairie - de - L'Espérance - Fr. @wamadoc.fr	
LIENEN Aurelia	C.C.P.O.N	03 87 58 32 32	ccpon@cepon.fr	
Roland SIMON	Maire de VAUX	03 87 60 85 56	maire@vaux.fr	
TRESSI Michel	Maire de Hautigny	03 87 55 44 66	michel.tressi@montigny- les-bains.fr	
CARRÉ Thierry	DA, CA Pente de Fribourg Thionville	03 82 52 36 83	Thierry.carré@aggle-thionville.fr	
HARDY XAVIER	SAVEF	03 44 63 42 23	Xavier.hardy@savef.com	
WEISSE Eugène	Maire de SEMECOURT	03 87 58 56	semecourt.mairie@wanadoo.fr	
CALCANI Bruno	Mairie Talange adj.	06 84 83 95 83		

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT
Mercredi 19 juin 2013 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
Simen THILLY	Maire adjoint TARANTISE	0681001695	simen.thilly@wanadoo.fr	
KAWAS J-Simon	Président STATISTIQUES LA RAZE	0387801668	jskawas@maireie-laraz.fr	
Andréa MATTOU	Agent de développement CCUM	03-87-33-2478	valdewasselle@ccum.fr	
PARADIS Pierre	1 ^{er} Vice-Président CCUM	0682423056	paradis.association@orange.fr	
TERPEREAU Jean-Paul	Maire adjoint Jules	03.87.74.0717	jp.terperreau@orange.fr	
WILLIET Jean-Luc	Rep. Sen. Urban Régions Nord	0387801166	willi.jl@maireie-laraz.fr	
ROHR Jean-Pierre	Adjoint Maire Duchemont	0387723970	cesm@wanadoo.fr	
ZAMPENI Raymond	Adjoint Maire AUBOU	0382224000		
SIGARA René	Maire de FEVES	0387511449	maire.feves@wanadoo.fr	
CLEACH Patrick	Technicien - TERRVILLE	03.77.88.89.88	patrick.cleach@terville.fr	
BERARDI Robert	Responsable Maire TERRVILLE			
EHAMAST Julia	Maire de TAILLE	0382888288	julia.ehamast@terville.fr	
FRITZSCHÉ Fabrice	Chargé de mission CC SN	03.87.71.0258	ccsn@wanadoo.fr	
SEGARD Nadia	Vice de TERRVILLE Chargée Environnement	03-82-92-2575	nsegard@maire-terville.fr	
LEVIS Patrick	Conseiller délégué de la RAZE	0786035847	patrick.levis@orange.fr	
BALANDRAS Denise	Foisonneur longeville E. T. F. E. T.	0677062697	denise.balandras@wanadoo.fr	
			cc@maire-longeville-es-mey.fr	

